



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
MANOEUVRE SPÉCIALISÉ	607800	014128	7

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le travail consiste à effectuer des travaux visant à libérer et à aider des ouvriers spécialisés dans l'exercice de leur métier de même que diverses autres tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités du Service.

Le travail s'accomplit sous surveillance immédiate et des instructions précises accompagnent chaque nouvelle tâche. En se familiarisant avec la nature des travaux rattachés aux diverses spécialités, l'employé exécute, à partir de directives précises, des tâches routinières et accessoires de manière à faciliter le travail des hommes de métier qu'il assiste. Il effectue également différents travaux de nature non spécialisée. Le travail est vérifié par l'ouvrier spécialisé ou le chef d'atelier qui s'assure régulièrement que le travail est effectué tel que demandé.

### EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue divers travaux visant à libérer des ouvriers spécialisés des tâches secondaires que comporte l'exercice de leurs fonctions, par exemple : préparer ou fournir les matériaux nécessaires, creuser aux endroits désignés, préparer le ciment et boucher les trous une fois le travail effectuée, prendre des mesures simples, manipuler des valves lors de la réalisation de travaux d'entretien, effectuer des ajustements simples et des lubrifications, etc.
2. Aide à assembler, fabriquer, réparer, installer, entretenir, manipuler ou déplacer des matériaux, appareils, outils, échafaudages, pièces de mobilier et d'équipements, etc.; à démonter, nettoyer, réparer et remonter des composantes d'équipements mécaniques, pneumatiques, hydrauliques, électriques ou servant à l'écoulement des fluides.
3. Transporte les outils et le matériel requis aux endroits désignés pour l'exécution des travaux; remorque des appareils tels que pompes, compresseurs, génératrices, soudeuse et autres du même genre; manutentionne, au besoin, les matériaux et les équipements à l'aide d'un chariot élévateur, de monorails, de palans, etc.
4. Charge et décharge des camions; manutentionne, déballe, emballe, estampille et pèse diverses marchandises et aide ainsi à leur réception, à leur rangement et à leur livraison.
5. Effectue, à l'aide de l'équipement manuel ou motorisé approprié, l'entretien courant du site : tond le gazon, arrache l'herbe à poux et nettoie la chaussée et les trottoirs; libère de la neige et de la glace les abords, allées, entrées et escaliers d'édifices et autres endroits sur demande; fait l'épandage de sable et de sel; comble les trous et les affaissements de terrain et aide à l'entretien des fossés assurant le drainage du sol.
6. Effectue le nettoyage d'entrepôts, garages, ateliers, corridors, édicules; utilise un balai mécanique pour nettoyer les grandes surfaces.
7. Procède à l'ouverture et à la fermeture des tampons des regards d'égout, d'aqueduc et d'électricité et en déblaie l'accès si nécessaire. Met en place des panneaux avertisseurs pour détourner la circulation et prévenir les accidents.
8. Procède au curage des égouts, des intercepteurs et des équipements de la station; ramasse les ordures à l'aide d'un camion.
9. Conduit un véhicule motorisé, le maintient en bon état de propreté et de fonctionnement; rapporte toute défectuosité à son supérieur.

*psf*

*[Signature]*

10. Remplace des ampoules et des néons.
11. Nettoie les lieux de travail et effectue l'entretien courant de l'outillage.
12. Opère des marteaux pneumatiques ou électriques, des machines pour nettoyage au jet de sable ou à pression d'eau, des scies à maçonnerie, des pompes, etc.
13. Complète des rapports d'activités selon les procédures établies.

*st g*

*jo  
no*

## QUALITÉS REQUISES

Connaissances :

- de l'outillage et des matériaux utilisés;
- des risques inhérents au travail et des mesures de sécurité requises;
- de la conduite et de l'opération de l'équipement motorisé concerné, de son fonctionnement, de son entretien courant, de son mécanisme, de sa capacité et de ses limites;
- des règlements de la circulation automobile et des règles de prudence au volant.

Habilité ou aptitude :

- à exécuter des travaux simples d'entretien et de réparation;
- à comprendre les directives et à les exécuter avec précision;
- à se servir d'un outillage non spécialisé mais diversifié;
- à conduire un véhicule automobile et de l'équipement motorisé et à en tirer le maximum de rendement;
- à lire des plans simples.

## DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- détenir un permis de conduire valide;
- savoir lire, écrire et parler le français;
- avoir subi avec succès la formation et les examens de conduite d'un chariot élévateur administrés par la Ville de Montréal.

EXPÉRIENCE :

- quelque expérience pertinente à la fonction dont une partie comportant la conduite de véhicules motorisés.

**Vu et approuvé**

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
<i>Sophie Grégoire</i>	2006	09	08	<i>[Signature]</i>

*[Signature]*

*[Signature]*